

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2022-225

Direction de la Citoyenneté

Concession n° : 13155
Situation : Cimetière WILSON
Division : 20 / Carré : UCM / Allée : 15 - Empl : 2

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la demande présentée par Monsieur BENABDALLAH Abdel-Ali domicilié 6, rue des Sablons, 28500 Sainte-Gemme-Moronval (Eure-et-Loir), et tendant à obtenir une concession individuelle dans le Cimetière WILSON à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière WILSON à compter du **21 septembre 2022** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée une concession de 50 ans de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **20 septembre 2072** pour une durée de cinquante ans.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/140 du 21 septembre 2022.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 17 DEC. 2022

Le Maire,
conseiller régional,



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire

après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Accusé de réception de la sous-préfecture de Dreux le 15/12/2022
028-212801344-20221213-DEC2022-225-AU
Date de réception : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022